

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Master Droit de l'Union européenne

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

### Présentation de la formation

La mention *Droit de l'Union européenne* est opérée par l'UFR de Droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg. Elle comporte un tronc commun en première année de master concernant des savoirs et compétences généralistes relatifs aux enjeux sociaux, économiques et juridiques de l'Union européenne. Elle propose quatre spécialités en deuxième année de master :

- *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*, spécialité portée par l'IEP (Institut d'études politiques) de Strasbourg ;
- *Droit et politique de l'Union européenne*, comprenant deux parcours : *Produits de santé en Europe* en collaboration avec la Faculté de pharmacie et *Droit de l'Union européenne* ;
- *Droit international et européen des affaires* ;
- *Droit pénal de l'Union européenne*.

Ces formations s'inscrivent dans une interdisciplinarité entre le droit et l'économie. Les différentes formations sont ancrées à l'Université de Strasbourg qui bénéficie d'une proximité avec les instances européennes.

### Analyse

#### Objectifs

La formation vise à acquérir des compétences en droit de l'Union européenne et à déterminer les effets sur le droit public de l'économie. Elle est envisagée à partir des liens étroits entre le droit et l'économie, reposant sur des enseignements disciplinaires et interdisciplinaires.

L'organisation de la formation par séminaires, pendant le master 2 (M2), permet aux étudiants d'acquérir des compétences en lien avec les métiers liés au droit de l'Union européenne. Les étudiants travaillent ces compétences juridiques tant à l'écrit qu'à l'oral.

Les objectifs sont en adéquation avec les métiers visés dans le dossier et dans les fiches RNCP (répertoire national des compétences professionnelles par la référence au Code ROME). Par exemple, la spécialité *Droit pénal de l'Union Européenne* vise les métiers de police, gendarmerie et douanes (Code ROME K 1704 et K 1903) et la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*, vise les métiers de la régulation économique, les autorités de régulation (Code ROME C 1204, C 1301, 1302 et 1303).

L'intitulé de la spécialité *Droit pénal de l'Union européenne* et la mutualisation complète d'une unité d'enseignement (UE) crée une confusion avec la spécialité *Droit pénal et sciences criminelles* du master *Droit public et droit privé*. De plus, elle ne rend pas compte précisément de la formation qui vise plus largement l'Espace de liberté, de sécurité et de justice. Le dossier d'autoévaluation note d'ailleurs sur cette spécialité un besoin de restructuration pour éviter une confusion avec la spécialité *Droit pénal et sciences criminelles*, ce qui permettrait une meilleure adéquation avec les objectifs et les métiers en lien avec le droit pénal de l'Union européenne.

Organisation
<p>La mention <i>Droit de l'Union européenne</i> prévoit un tronc commun aux semestres S1 et S2 par l'acquisition de connaissances de base en droit économique, contentieux, droit de la concurrence ou encore droit public économique. Pour les semestres S3 et S4, la mention <i>Droit de l'Union européenne</i> offre quatre spécialités : <i>Droit de l'économie et de la régulation en Europe</i>, <i>Droit et politique de l'Union européenne</i>, <i>Droit international et européen des affaires</i> et <i>Droit pénal de l'Union européenne</i>.</p> <p>De nombreux aspects du droit de l'Union européenne sont envisagés dans cette mention, ce qui peut rendre complexe le choix des disciplines en première année de master afin d'être au mieux préparé à la seconde année. Afin de répondre aux multiples besoins, des enseignements sont aussi mutualisés en M2, ce qui peut rendre complexe la construction de la seconde année.</p> <p>Par ailleurs, le dossier d'autoévaluation précise que certaines spécialités sont en reconstruction notamment par la renégociation de certains partenariats ou par une réflexion sur l'axe de la spécialité. Il est annoncé que l'offre de formation en cours de construction reprend ces difficultés, laissant penser qu'il y aura une meilleure structuration des spécialités.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les formations sont bien placées dans la région Grand Est, soit parce que certaines spécialités ne sont proposées qu'à l'Université de Strasbourg, soit parce qu'elles ont été créées en premier dans cette université. Elles bénéficient aussi de l'attrait de Strasbourg en tant que capitale européenne. Des coopérations stratégiques avec l'Université de Lorraine et le Centre européen de Nancy sont annoncées pour éviter les doublons de formation compte tenu du nouveau cadre régional et de la politique d'établissement.</p> <p>Plus spécifiquement, certaines spécialités correspondent à des besoins, soit du bassin Alsacien, soit de certains marchés en développement tel que le parcours <i>Produits de santé en Europe</i> au sein de la spécialité <i>Droit et politiques de l'Union Européenne</i>.</p> <p>Pour répondre aux besoins des différentes spécialités, des partenariats ont été engagés : le parcours <i>Produits de santé en Europe</i> est en collaboration avec la Faculté de pharmacie (à savoir avec la spécialité Réglementation et droit pharmaceutiques en mutualisant des cours entre les étudiants en pharmacie et ceux de droit), la spécialité <i>Droit de l'économie et de la régulation en Europe</i> est portée par l'IEP de Strasbourg (le responsable pédagogique étant en poste à l'IEP). En revanche, cette dernière spécialité permettait aussi un double diplôme avec l'Université de Berlin (Freie Universität Berlin), ce qui n'est plus possible depuis 2015 en raison d'une augmentation des tarifs de la formation allemande. Une négociation est annoncée avec une université étrangère.</p>
Equipe pédagogique
<p>La première année du master 1(M1) est sous la responsabilité du vice-doyen chargé des masters. Pour les M2, des enseignants-chercheurs sont responsables des spécialités. Il existe en outre un enseignant-chercheur porteur de mention. Les équipes se réunissent entre spécialités de manière informelle. Une gestion unitaire de la mention sur le plan administratif facilite leur suivi.</p> <p>L'équipe pédagogique est composée majoritairement d'enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg des différentes sections (dont les sections 05 Economie et 06 Gestion, mais en nombre beaucoup plus faible que les juristes) assurant 1 560 heures de cours. Interviennent également des enseignants d'autres universités en fonction de la spécialité de chacun (164 heures de cours), des praticiens soit par le biais de postes de PAST (professeur associé) pour 86 heures, soit en tant qu'intervenants extérieurs pour 439 heures (professions réglementées, régulation économique, instances européennes). Les travaux dirigés sont assurés par des praticiens ou des doctorants (pour ces derniers à hauteur de 378 heures). Les différents métiers sont donc bien représentés dans la formation des étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le dossier d'autoévaluation mentionne des effectifs en augmentation en M1 (109 en 2013-2014 à 158 en 2015-2016) et en M2 (2013-2014 : 49 étudiants, 2014-2015 : 65, 2015-2016 : 58). Néanmoins, au vu du nombre de spécialités, cela représente des effectifs restreints par spécialités. Ainsi, la spécialité <i>Droit de l'économie et de la régulation en Europe</i> compte selon les années entre 16 et 21 étudiants, <i>Droit et politiques de l'Union européenne</i> entre 17 et 20 étudiants pour les 2 parcours composant cette spécialité (le détail par parcours n'est pas donné), <i>Droit international et européen des affaires</i> entre 6 et 11 étudiants et <i>Droit pénal de l'Union européenne</i> entre 7 et 13 étudiants). La faiblesse des effectifs constatés montre un problème de lisibilité et d'attractivité de l'offre de formation. En effet, il est difficile de comprendre le plafond de 60 étudiants en M2 défini par les équipes pédagogiques (même si c'est pour permettre un bon déroulement des séminaires tant sur le plan matériel qu'en interactivité et pour prendre en compte toutes les mutualisations), car les demandes d'entrée en M2 sont nombreuses (environ 1100 étudiants selon le dossier d'autoévaluation) alors que les effectifs de certaines spécialités sont très faibles.</p> <p>Le taux de réussite moyen en M2 est de 86 % (au niveau de la mention), mais ce taux cache des disparités entre les</p>

<p>spécialités, celles à faibles effectifs ayant des taux de réussite inférieurs (64 % pour <i>Droit pénal de l'Union européenne</i> par exemple).</p> <p>Concernant l'insertion professionnelle, l'université réalise une enquête à 30 mois avec un bon taux de réponse au niveau de la mention (entre 75 % et 83 %), mais ne fournit pas de détail au niveau des spécialités. Le taux d'insertion professionnelle est très variable selon les années, variant de 50 % à 74 %. Même si ce taux s'améliore sur la période il questionne sur la capacité à insérer les étudiants plus de deux ans après leur diplomation. Seuls deux étudiants par an au plus poursuivent en doctorat. L'information sur les emplois occupés n'est pas donnée par l'enquête de l'université, elle est collectée de manière informelle par les responsables de spécialité. D'une manière générale, l'enquête menée par l'université devrait être affinée pour introduire d'autres éléments tels que la durée de prise du premier emploi, la rémunération moyenne, le poste occupé et son adéquation avec le niveau d'étude...</p> <p>Afin d'améliorer cette connaissance de l'insertion professionnelle, la spécialité <i>Droit de l'économie et de la régulation en Europe</i> portée par l'IEP a mis en place un suivi des étudiants avec un taux de retour plus intéressant que l'enquête menée par l'établissement (création d'un bulletin et d'un annuaire). Ces démarches pourraient être généralisées au niveau de la mention en complément de l'enquête université.</p>
Place de la recherche
<p>La mention est adossée à deux équipes de recherche : l'Institut de recherches Carré de Malberg et le Centre de recherches de droit public. Les étudiants sont particulièrement impliqués et participent au colloque de rentrée. Les étudiants peuvent aussi participer au séminaire du parcours <i>EUCOR</i> (mention <i>Droits européens</i>) sur la protection des droits fondamentaux. La spécialité <i>Droit de l'économie et de la régulation en Europe</i> organise aussi un colloque annuel. Des publications des actes de colloque permettent de faire connaître l'ensemble des travaux. Par ailleurs, les étudiants souhaitent s'engager dans un doctorat bénéficient d'informations précises en coordination avec l'école doctorale.</p> <p>Dans l'organisation de la mention, les étudiants bénéficient d'une formation à la documentation juridique et les cours sont conçus sous forme de séminaires permettant de travailler l'argumentation juridique, l'interactivité et l'oralité.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation est envisagée dans les méthodes de travail notamment par la présence de séminaires et par les cours de droit en anglais dispensés par des praticiens.</p> <p>Les métiers sont bien identifiés et la construction de la formation autour de l'interdisciplinarité permet de développer les compétences nécessaires pour l'exercice des professions visées. L'intervention des praticiens dans les différentes spécialités favorise cette professionnalisation. Par ailleurs, l'accès à la préparation du C2i (certification informatique et internet) métiers du droit participe aussi à cette professionnalisation.</p> <p>En M1, les étudiants bénéficient également de l'organisation d'une journée des métiers chaque année en novembre. La date est tout à fait opportune, car elle laisse du temps aux étudiants pour la construction de leur projet professionnel. Les étudiants bénéficient aussi d'une aide à la recherche de stage par une formation spécifique en début d'année (CV, recherche, journée de mise en situation, simulation d'entretiens d'embauche en langue étrangère).</p>
Place des projets et des stages
<p>Au niveau du M1 le stage est facultatif (intégré dans une UE « stage volontaire »). Pour inciter les étudiants à le faire, il permet l'octroi de 3 ECTS (sous réserve d'une durée supérieure à trois semaines), mais ne comptant pas pour l'attribution du diplôme.</p> <p>Au niveau du M2, les étudiants bénéficient d'outils pour trouver leur stage et construire leur projet professionnel : ils sont accompagnés pour la construction de leur CV, lettre de motivation et préparation aux entretiens. Ils ont la liste des stages précédents et bénéficient d'un suivi personnalisé par le responsable de la spécialité (mi-décembre et mi-février). La place du stage est importante, d'une durée minimale de deux mois (et il semble qu'en pratique les stages durent plus longtemps, mais sans que la durée moyenne ne soit précisée) dans les M2 et le rapport de stage est noté.</p> <p>Cependant, l'évaluation du rapport de stage obligatoire de deuxième année est faite par le seul référent académique, tandis qu'une fiche standardisée est remplie par le responsable de stage. Il serait intéressant de prévoir un véritable jury.</p> <p>Il n'existe pas de projet tuteuré.</p>
Place de l'international
<p>Au sein du M1, les étudiants étrangers sont de plus en plus présents, les effectifs augmentent (27 % des effectifs de première année depuis trois ans). Les étudiants ont la possibilité de suivre leur cursus dans le cadre de double-diplômes avec des universités anglaise, espagnole, italienne ou suisse. Dans le cadre des programmes Erasmus, la mobilité sortante est plus faible (15 étudiants, la majorité partant en L3). Les cours de langues sont de 15h par semestre.</p> <p>Au niveau du M2, les étudiants étrangers sont présents et représentent 10 % des promotions, ce qui peut être considéré comme faible compte tenu de l'orientation de la mention. Il faut préciser que les étudiants de double diplôme repartent</p>

<p>dans leur pays d'origine.</p> <p>La place de l'international est aussi importante dans la structure de la formation et prend plusieurs formes : cours de langues en deuxième année (20h) ; possibilité de suivre un DU (diplôme universitaire) de terminologie juridique anglaise en première année de master, ce qui peut compenser le peu de cours de langues ; cours de droit en langue étrangère en deuxième année de master (le volume horaire n'est pas indiqué, mais volonté de les porter à 35 % à l'avenir) ou encore simulation d'entretien d'embauche en anglais.</p> <p>Compte tenu de l'orientation de la mention, il est prévu à l'avenir d'accentuer cet aspect international en ouvrant l'offre de cours de langues et en multipliant les cours de droit en langue étrangère.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>L'entrée en M1 est possible pour les étudiants titulaires d'une licence de droit et pour les autres leur admission est soumise à une commission pédagogique présidée par le vice-doyen chargé des masters.</p> <p>Pour l'admission en M2, les éléments pris en compte sont variés : les notes des candidats, la lettre de motivation et encore leur intérêt pour l'international notamment par la prise en considération d'un stage à l'étranger. La procédure favorise aussi la discussion entre les responsables de spécialités. Les étudiants de M2 sont principalement issus de la première année du master et de la quatrième année <i>Droit et administration publique</i> du diplôme de l'IEP.</p> <p>Le dossier ne mentionne pas de dispositifs de passerelles entre les formations.</p> <p>Les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé en cas de difficultés notamment sur la méthodologie avant l'entrée en deuxième année et en cours de master 2 pour l'élaboration des rapports de stage et/ou du mémoire. En 2013-2014 : 44 étudiants sur une promotion de 49 (89 %) ont validé le M2 et en 2014-2015 56 étudiants sur une promotion de 65 (86 %) ont validé le M2.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Au cours du M1, les enseignements sont donnés en présentiel et assortis de travaux dirigés pour les matières fondamentales. Des travaux dirigés de langues sont obligatoires. L'assiduité est contrôlée dans le cadre des travaux dirigés. En M2, l'organisation des enseignements repose sur des séminaires en petit nombre (maximum 40 compte tenu en plus de la mutualisation des enseignements) ; ce sont les étudiants qui construisent le séminaire en déterminant les enjeux et les problématiques d'une thématique (le responsable de l'enseignement validant l'orientation et menant les débats) sur le modèle de la classe inversée.</p> <p>Pour les situations particulières, les étudiants bénéficient des services d'accompagnement de l'université (sportifs de haut niveau, personnes en situation de handicap). En revanche, il n'y a pas de dispositif aménagé pour les étudiants salariés.</p> <p>Sur le plan numérique, l'équipe pédagogique utilise la plateforme Moodle. Il est aussi possible pour les étudiants de suivre le C2i métiers du droit orienté sur les nouvelles technologies.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>L'évaluation des étudiants en master 1 prend la forme classique de contrôle continu en TD, épreuves écrites de trois heures. Les épreuves orales sont au choix de l'enseignant. Il est à remarquer que les semestres 1 et 2 ne se compensent pas.</p> <p>Au niveau du M2, une session unique est organisée avec un écrit de 5h portant sur l'unité d'enseignement obligatoire, un grand oral à partir d'une note d'étude (épreuve regroupant deux à trois matières), un rapport écrit pour les enseignements optionnels et un rapport de stage (ou un mémoire) noté.</p> <p>Il est regretté le peu d'épreuves orales en raison de contraintes matérielles. En M2, l'évaluation à partir d'un rapport écrit pour les matières optionnelles est intéressante et permet de valoriser le travail collectif.</p> <p>Le dossier ne mentionne pas la composition des jurys.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Pour le M1, des réunions d'équipes pédagogiques sous la présidence du vice-doyen chargé des masters sont organisées régulièrement.</p> <p>Au niveau du M2 l'acquisition des compétences est envisagée uniquement à travers les modalités d'évaluation. Il est conseillé aux étudiants de réaliser un portefeuille de compétences (travail accompagné par le service Espace Avenir de l'Université de Strasbourg), mais il n'existe pas de procédure spécifique imposée.</p> <p>Le supplément au diplôme renseigne sur les enseignements, mais pas sur les compétences liées à ces dernières.</p>

Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés est réalisé par l'enquête de l'établissement, jugée insuffisante dans le dossier d'autoévaluation. L'explication donnée est celle du manque de moyens pour organiser d'autres modes de suivi des diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Pour le M1, les équipes pédagogiques sont réunies trois à quatre fois par an sous la présidence du vice-doyen chargé des masters avec une consultation des élus étudiants. Au niveau du M2, il n'existe pas d'évaluation formelle des enseignements. Cependant la spécialité <i>Droit de l'économie et de la régulation en Europe</i> organise un questionnaire d'évaluation anonyme pour les cours des intervenants extérieurs (gestion numérique par plateforme Moodle) qui devrait être étendue à toutes les interventions de cette spécialité.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Diversité des champs disciplinaires en lien avec le droit de l'Union européenne tout en favorisant la mutualisation des enseignements.
- Formations en adéquation avec les besoins socio-économiques (contenu de la formation, partenariats et intervenants extérieurs) et intégrant l'interdisciplinarité.
- Aspects internationaux valorisés au cours des semestres 3 et 4 : existence d'enseignements en langue étrangère (cours de langues et cours de droit) et aspects internationaux pris en compte dans la préparation à la professionnalisation.

### Points faibles :

- Un manque de lisibilité des spécialités et des parcours dans la mention se traduisant par des effectifs faibles pour certaines spécialités.
- Différence importante entre le nombre d'étudiants de première et de deuxième année.
- Place faible des économistes et des gestionnaires dans une mention qui se veut pluridisciplinaire.
- Manque de formalisation de pratiques qui pourrait simplifier le suivi des formations (ex. : organisation des réunions, suivis des diplômés, mais aussi certaines pratiques d'autoévaluation).

### Avis global et recommandations :

Ce master *Droit de l'Union européenne* propose des formations complètes orientée sur l'interdisciplinaire et l'international. Néanmoins, pour renforcer cette interdisciplinarité, il importerait de renforcer les interventions d'économistes et de gestionnaires (seulement trois enseignants-chercheurs à ce jour pour l'ensemble de la mention). Par ailleurs, l'internationalisation de la mention pourrait être accentuée par l'augmentation de cours de langues en première année et par la reprise des partenariats avec des universités étrangères.

La faiblesse des effectifs dans les spécialités de M2 interroge au vu du vivier de première année et pose la problématique de l'offre de formation et de la lisibilité des spécialités proposées au sein de cette mention, mais aussi

de la coexistence d'autres mentions aux intitulés proches au sein du champ (mention *Etudes européennes et internationales*, mention *Droits européens*, mention *Politiques européennes*).

Enfin, il importerait de développer des outils de pilotage à l'échelle de la mention, en particulier la mise en place d'un conseil de perfectionnement, un suivi plus fin des diplômés et de leur devenir, un suivi de l'acquisition des compétences des étudiants... Sur certains points, la mention pourrait s'inspirer des initiatives de la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe* pour formaliser certaines pratiques notamment pour le suivi des diplômés qui est un atout pour les stages et la professionnalisation des étudiants.

# Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Droit de l'Union Européenne*

## Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

---

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

**Michel DENEKEN**

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

**Cabinet de la Présidence**

Bât. Nouveau Patio  
20a, rue Descartes

**Adresse postale :**

4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

**[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)**